

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Résultats de l'enquête du défenseur sur la décision du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de soumettre la politique 713 à l'examen

SOU MIS À L'ASSEMBLÉE LE 16 MAI 2023

CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 19(1) DE LA LOI SUR LE DÉFENSEUR DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES AÎNÉS

KELLY A. LAMROCK, c.r.

TABLE DES MATIERES

Bilan du défenseur	page 1
Conclusions et recommandations du défenseur telles que transmises au Ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance	page 3
ANNEXE A: Lettre d'avis d'enquête du défenseur au Ministère	page 12
ANNEXE B: Lettre de réponse du ministère au défenseur	page 15
ANNEXE C: Documents divulgués par le Ministère en réponse à la demande spécifique du défenseur « des interprétations erronées et des plaintes qui ont conduit à la décision »	page 16

(REMARQUE : Conformément au paragraphe 23(2) de la *Loi sur le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés*, lorsque les documents ont été fournis dans une langue officielle, ils ont été reproduits dans cette langue officielle)

BILAN DU DEFENSEUR

“La semaine dernière, quelqu'un a dit à mon enfant de se suicider”

- Parent d'un élève LGBTQI2S+

Le 8 mai 2023

En tant que parent, je ne sais pas comment vous pourriez ressentir autre chose que de la rage en entendant cela. Comment quelqu'un peut-il souhaiter avec tant de désinvolture que votre pire cauchemar se réalise ? Comment quelqu'un pourrait-il considérer la vie de votre enfant comme bonne à jeter ? Et sur quel fondement ? A cause de qui ils aiment ? De comment ils s'habillent ?

Une heure après que ce parent ait raconté son histoire sur Twitter, quelqu'un avec un sentiment « patriote » et un tas de chiffres dans son compte Twitter a répondu en disant au parent qu'il espérait que le gouvernement séparerait sa famille et forcerait son enfant à être placé en famille d'accueil.

Ce genre de haine existe. Ce n'est pas majoritaire. Et ça finira dans les oubliettes de l'histoire, tout comme les visages en colère dans les images décolorées de ceux qui se tenaient devant les écoles pour maintenir les gens séparés.

Mais il ne suffit que de quelques voix haineuses pour porter préjudice à un enfant. L'adolescence est une période difficile. Un bouton peut vous donner envie de vous cacher pendant des jours.

Maintenant, imaginez que vous êtes un enfant qui essaie juste de comprendre qui il est, et que vous entendez que ce que vous pensez être amène certaines personnes à souhaiter que vous soyez mort. Que ces personnes pensent que votre vie est remplaçable tant qu'elles prouvent leur point.

Nous savons que cela a des conséquences néfastes. Les jeunes LGBTQI2S+ sont plus susceptibles d'être victimes d'intimidation. De se faire agresser. De passer chaque journée avec ce sentiment que vous avez dans le creux de l'estomac quand vous êtes un enfant qui se sent seul et que vous ne savez jamais quand la prochaine insulte ou coup de poing arrivera. Ou bien quand vous serez coincé quelque part où personne ne pourra vous aider.

Certains se retrouvent dans les salles d'urgence en cas de crise. Et certains – cinq fois plus que la moyenne nationale – finissent par se suicider.

Comme toujours, les nombreuses personnes bien intentionnées doivent se tenir en travers du chemin des personnes haineuses pour protéger les enfants qui pourraient être blessés.

Heureusement, les membres élus de l'Assemblée législative sont tous des personnes bien intentionnées. Et ceux qui travaillent pour le ministère de l'Éducation sont également tous des personnes bien intentionnées.

Parfois, les personnes bien intentionnées ont du mal à croire à quel point il y a de la haine. Parce qu'elles n'agiraient jamais comme ça.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles des personnes bien intentionnées pourraient revoir une politique. Essayer d'écouter tout le monde. Avoir une discussion sur certains détails. Peaufiner quelques détails. Ces personnes n'entendent causer aucun préjudice.

Voici la chose, cependant. La haine cherchera toujours une plateforme. La haine jouera sur la décence des bonnes personnes pour saisir un microphone et essayer de faire aux enfants par des mots et des intimidations ce que la loi ne les laissera pas faire autrement. Donc, lorsqu'il s'agit de revoir une politique comme la politique 713, il faut être clair sur les détails que l'on examine. Parce que si on le traite comme n'importe quel examen, une minorité bruyante utilisera cette plateforme pour attaquer les enfants vulnérables et leur faire avoir peur et honte de qui ils sont.

Ce n'est pas de la spéculation. Nous venons de le voir arriver. Le 4 mai, le Ministère a publié une déclaration suggérant qu'il ne tiendrait peut-être pas un atelier sur les espaces sûrs. Le lendemain, les enseignants ont dû se rendre au travail en passant au travers d'un groupe hurlant, et avec quelqu'un brandissant une pancarte les qualifiant de pervers simplement parce qu'ils veulent être gentils avec chaque enfant à qui ils enseignent.

Le Ministère a condamné ce groupe par la suite. Et c'est une bonne chose. Mais maintenant, nous devons apprendre de cela. Nous devons apprendre à quel point il est facile d'encourager les pires personnes à sortir de l'ombre. Et nous devons apprendre de cette leçon avant que la prochaine personne qui doit entrer dans une école en passant au travers de ce genre de haine ne soit un enfant effrayé et à bout de force.

Une fois est une leçon qui peut être apprise. Deux fois serait de la négligence.

La lettre que j'ai envoyée au Ministère le 10 mai 2023 contient les conclusions et les recommandations de l'examen que j'ai lancé le 28 avril 2023. Je respecte la prérogative du ministre de revoir les politiques. Ma recommandation pour le processus est que le ministère suspende son examen jusqu'à ce qu'il ait un mandat clair. Ces termes de référence devraient mettre par écrit les paroles encourageantes que le ministre a prononcées lors d'entretiens - que l'examen ne fera pas des droits

de l'homme un sujet de débat politique et ne jettera pas les enfants vulnérables dans les guerres culturelles des adultes.

Mon enquête a révélé qu'aucune plainte écrite concernant la politique 713 ne provenait d'enseignants ou d'élèves - les personnes qui vivent chaque jour dans nos communautés scolaires. À mon humble avis, cela compte. Il y en a peut-être qui voudraient s'insérer dans la communauté scolaire pour dire aux enfants vulnérables qu'ils n'aiment pas leurs choix, ou leurs libertés, ou eux. La politique ne fait que laisser les guerres culturelles faire rage devant les portes de l'école. Le leadership consiste à tracer des lignes qui assurent la sécurité de nos enfants. Et je crois que tous les députés doivent faire de la politique mais s'efforcer d'être des leaders.

Ce rapport utilise un langage direct. Il y a une raison à cela. Le problème avec les droits, c'est que nous les avons même lorsqu'ils sont impopulaires. Certaines voix veulent pousser la révision à un point tel qu'elle rouvre le débat sur les droits de l'enfant. Ces voix peuvent voter, écrire aux députés, faire des dons à des campagnes, organiser des manifestations. Vous pouvez voir les courriels qu'ils ont envoyés en annexe de ce rapport.

Cet adolescent effrayé ne peut pas faire tout ce que les adultes peuvent faire. C'est pourquoi la législature engage un défenseur et permet à ce défenseur de parler franchement sans crainte ni faveur. Ceux qui sont élus sont chargés de décider. Le défenseur est chargé de vous fournir sans ambages les intérêts et les voix des enfants que vous n'entendrez peut-être pas autrement.

Avec ce rapport, je m'acquitte de mon devoir au mieux de mes capacités. Et je souhaite aux députés le meilleur pour s'acquitter des leurs.



Kelly A. Lamrock, c.r.
Défenseur

Messieurs Robert Penny et Ryan Donaghy
Sous-ministres, Éducation et Développement de la petite enfance
Province du Nouveau-Brunswick

Le 10 mai 2023

Chers messieurs,

J'ai terminé mon examen de la décision de revoir la politique 713 et le processus du Ministère pour parvenir à cette décision. C'est ma pratique habituelle de fournir au ministère mes constatations et recommandations et de solliciter des commentaires. Je le fais dans cette lettre.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, d'avoir fourni des réponses simples aux questions posées. Ce processus fonctionne bien lorsque les ministères respectent la nécessité d'établir les faits. Votre ministère l'a fait et il convient de le noter.

Deuxièmement, je tiens à dire clairement que je présume la bonne foi et les bonnes intentions des décideurs dans ce dossier. Ni le gouvernement du Nouveau-Brunswick ni le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'ont montré de preuves antérieures de préjugés anti-LGBTQI2S+. Bien sûr, il y a des décisions pour lesquelles il peut y avoir des critiques raisonnables, tout comme il peut y avoir des explications raisonnables pour la décision. Il y a également eu des décisions positives qui ont favorisé l'inclusion et l'acceptation, y compris l'élargissement des désignations de genre sur les cartes d'identification, jusqu'à l'adoption de la politique 713 elle-même. Cela devrait être reconnu, et je le reconnais.

C'est un développement positif que le Ministère, bien que par l'intermédiaire d'un porte-parole, ait clairement indiqué que les professeurs de langues extrêmes et haineux auxquels ils étaient confrontés dans le cadre de leur activité de développement professionnel avaient tort. C'est un développement positif que le Ministère, bien que par l'intermédiaire d'un porte-parole, ait clairement indiqué qu'il respecte et a l'intention de suivre la Loi sur les droits de la personne. Je prends ces mesures comme une expression de l'intention du Ministère et du gouvernement de travailler à l'inclusion, au respect et à l'acceptation de tous les Néo-Brunswickois. À moins et jusqu'à ce qu'on me dise le contraire, j'attribue ces motifs à toutes les personnes impliquées.

Ceci étant dit, la loi m'oblige à fournir mon opinion honnête aux personnes au pouvoir. Après avoir examiné les informations fournies, je vais le faire.

Le Ministère a un processus déficient et incohérent en cours. Ce processus déficient et incohérent mènera à des résultats qui ne correspondent pas aux bonnes intentions que l'on peut supposer du Ministère. Il menace également de nuire aux enfants.

Je ne fait pas ce constat à la légère. Bien sûr, c'est mon travail non seulement de critiquer, mais d'expliquer pourquoi j'en suis arrivé à cette conclusion et d'offrir des conseils constructifs sur la façon dont ce processus peut être corrigé.

(1) La politique 713 est un document qui définit les droits d'un groupe d'enfants vulnérables. Il a été élaboré avec soin. Il doit être examiné avec soin.

Je n'ai pas besoin de sermonner les sous-ministres sur ce point : les jeunes LGBTQI2S+ courent des risques manifestement plus élevés d'intimidation, de violence et de suicide. La haine anti-LGBTQI2S+ a été un facteur dans certains des dossiers les plus difficiles que ce bureau a examinés. La fonction la plus importante de politiques comme la politique 713 est de préciser que la haine, l'intimidation et la violence ne sont pas socialement acceptables. La politique a été élaborée sur plusieurs années et des gouvernements de différentes allégeances politiques et différents ministres. C'est important parce que cela envoie un message sur le consensus social. Si elle est écartée avec moins de soin et de considération que lors de son adoption, cela peut envoyer un message négatif qui, j'en suis sûr, n'est pas intentionnel.

(2) Le ministère n'examine pas la politique 713 avec soin ou sérieux.

Le Ministère a choisi d'expliquer que l'examen découlait d'« interprétations erronées et de plaintes ». Cela est apparu dans la documentation publique et la correspondance de hauts fonctionnaires, y compris dans la réponse du Ministère au défenseur. Mes questions et demandes d'informations visaient le motif de cette remise en question.

Lorsque j'ai demandé à voir ces « interprétations erronées et plaintes » qui ont conduit à l'examen, le ministère m'a fourni un total de quatre courriels. Un courriel provient d'un parent désespéré d'un enfant transgenre cherchant une protection contre le harcèlement en ligne par un parent et insistant pour que cela fasse partie de la politique 713. (Cela fait partie de la politique 713. La politique 713 intègre la politique 703 et la politique 703 s'applique clairement aux deux parents dans une communauté scolaire et à l'intimidation en ligne si elles ont un impact sur l'environnement d'apprentissage.) Ce courriel ne peut en aucun cas être considéré comme un appel à une révision. Il s'agit d'une demande d'application de la politique telle qu'elle est actuellement.

Cela laisse un total de trois courriels. Je ne peux penser à aucun autre cas où « trois courriels en trente mois » a été le seuil de renversement d'une politique gouvernementale. Des projets tels que la réforme du gouvernement local ou la restructuration des soins de santé ne seraient certainement pas annulés après avoir reçu trois plaintes. Je ne suis pas certain qu'une décision gouvernementale puisse survivre si la réception de trois plaintes conduisait à un réexamen. Cela est d'autant plus frappant que le Ministère a également confirmé qu'il n'y avait pas de repères en place pour mesurer le succès ou l'échec de la politique 713, qu'aucun ministre ou sous-ministre n'a demandé ou reçu de rapport sur le fonctionnement de la politique 713 au cours des six mois précédant l'avis de révision, et qu'aucune question d'interprétation n'a été soulevée auprès du Bureau du procureur général pour obtenir des conseils juridiques.

Je reconnais que les hauts fonctionnaires pourraient revoir les politiques simplement parce qu'ils le veulent. Cependant, ce n'est pas l'explication que le ministère a choisi d'offrir. Le Ministère attribue le changement à la réponse du public, et cette réponse du public n'est pas à un niveau qui a été appliqué à d'autres politiques gouvernementales affectant la population en général.

Je note également que les plaintes citent des motifs qui ne font pas réellement partie de la politique 713. Un courriel se répète mentionnant le mythe maintenant démystifié selon lequel des enfants utilisent des bacs à litière et s'identifient comme des chats. Bien que le podcasteur Joe Rogan ait reconnu avoir menti, cela ne fait pas partie de la politique. Mon

enquête a révélé qu'il n'y a aucun cas connu de ce genre dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

Un autre courriel suggère que la politique devrait être rejetée pour lutter contre "l'influence du Forum économique mondial". Je ne trouve aucune trace de la participation du Forum économique mondial à l'élaboration de la politique 713.

Deux courriels suggèrent que le fait d'avoir du matériel éducatif qui mentionne les personnes LGBTQI2S+ crée un environnement hostile pour les étudiants chrétiens. Les politiques interdisent déjà toute discrimination contre les étudiants chrétiens. Cependant, le matériel qui mentionne un groupe n'est pas discriminatoire envers les autres groupes. En fait, les personnes chrétiennes, hétérosexuelles et cisgenres sont largement mentionnées dans le matériel pédagogique. Les programmes d'études en arts du langage et en sciences sociales présentent de nombreuses personnalités historiques et littéraires qui s'identifient comme chrétiennes, ainsi que comme hétérosexuelles et cisgenres, et ces choix sont généralement présentés comme positifs ou neutres. (Seules les pièces de Shakespeare recommandées le rendent évident. Roméo et Juliette sont des chrétiens hétérosexuels cisgenres et sont assistés par un frère qui est le personnage le plus bienveillant de la pièce. Le roi Malcolm dans Macbeth est ouvertement chrétien et prie pour l'âme chrétienne de Macbeth. Le Songe d'une nuit d'été concerne un mariage hétérosexuel recevant la bénédiction chrétienne et deux couples hétérosexuels perdus dans les bois. Même Obéron et Titania, le roi et la reine des fées, sont cisgenres et hétérosexuels).

Lorsqu'une personne se plaint d'une politique basée sur une mauvaise interprétation de cette dernière, la pratique habituelle est d'expliquer la politique à la personne qui l'interprète mal. Nous ne modifions généralement pas les lois la première fois que quelqu'un les comprend mal.

Il est en outre pertinent de noter qu'aucune plainte ou interprétation erronée n'est venue d'un enseignant, d'un membre du personnel de soutien, d'un élève ou d'un membre élu du Conseil d'éducation de district. Les personnes qui vivent réellement dans la communauté scolaire et qui sont concernées par la politique 713 n'ont fourni aucune « interprétation erronée ou plainte ».

Ceci est préoccupant pour le défenseur pour la raison suivante. **Si les politiques affectant les droits des enfants LGBTQI2S + peuvent être ramenées à un niveau inférieur à celui de toute autre politique, cela laisse l'impression que ceux qui prennent la décision considèrent ces droits comme moindres par rapport à d'autres politiques gouvernementales.** Cette impression, bien qu'elle ne soit certainement pas intentionnelle, peut causer un préjudice réel aux enfants.

(3) Le ministère n'est pas clair quant au problème qu'il essaie de résoudre dans l'examen de la politique 713, et cela crée un vide qui peut être comblé par les pires hypothèses.

La haine aspire à l'apparence d'acceptation sociale. Il est tout à fait possible pour une personne bien intentionnée de revoir des politiques comme la politique 713 par désir sincère d'équilibrer des

droits concurrents et des intérêts légitimes ou de mettre à jour les meilleures pratiques. Je peux vous assurer que le défenseur ferait preuve d'une grande déférence envers la prérogative du ministre de réviser la politique chaque fois que cette révision est claire et bien définie. C'est la pratique du défenseur sur des questions litigieuses mais bien définies telles que l'enseignement de la langue seconde de laisser les élus avoir le débat.

Lorsqu'un examen concernant les droits des enfants vulnérables est lancé, les personnes bien intentionnées doivent prendre grand soin d'affirmer que ce ne sont pas les droits eux-mêmes qui sont à débattre. Si la portée et les raisons de l'examen ne sont pas claires, les personnes voulant attaquer les personnes vulnérables et leurs droits saisiront cette ouverture pour injecter de la haine et de la désinformation dans le débat. À son tour, cela incitera les enfants vulnérables et leurs familles à résister complètement au processus.

Lorsque de bonnes personnes lancent des discussions sur les droits des personnes vulnérables, elles doivent prendre grand soin d'affirmer que les droits eux-mêmes ne sont pas à débattre. Si la portée et les raisons de l'examen ne sont pas claires, les personnes vulnérables et haineuses réagiront comme si les droits eux-mêmes devaient être reconsidérés.

Ce serait rendre un mauvais service à tout le monde que cet examen devienne une plateforme pour des luttes sur les droits eux-mêmes. La politique 713 n'a pas créé de nouveaux droits dans la société. Comme le note la politique elle-même, ces droits ont été déterminés par la *Charte* et la *Loi sur les droits de la personne* dans le cadre d'un processus démocratique et constitutionnel. Le droit des personnes libres de choisir leurs partenaires amoureux et leur identité existe dans la loi. Enseigner ces libertés revient simplement à enseigner la loi telle qu'elle existe clairement. C'est une déclaration factuelle et non politique pour enseigner les libertés juridiques qui existent, tout comme c'est une déclaration factuelle et non politique d'enseigner que le Nouveau-Brunswick compte 49 députés, ou que le Canada a un monarque, ou que le Nouveau-Brunswick est une province bilingue. Nous n'arrêtons pas d'enseigner ces faits même si certains souhaitent qu'ils ne soient pas vrais.

Ce que fait la politique 713, c'est affirmer que la communauté scolaire se conduira d'une manière compatible avec ces libertés et s'attendra à ce que tous les membres de la communauté respectent les choix d'autres individus libres même si leurs propres choix libres sont différents. Ainsi, les enfants apprennent à devenir des citoyens dans une société qui nous donne la liberté de faire et d'expliquer nos choix individuels tout en permettant aux autres de faire et d'expliquer les leurs.

J'ai demandé au ministère s'il pouvait être précis sur les articles de la politique 713 qui étaient en cours d'examen, en partie parce que cela donnait au ministère l'occasion d'identifier les articles qui ne sont pas en cours d'examen. Ce serait utile. Par exemple, la section 5 de la politique énonce les objectifs et principes suivants :

5.1 Tous les membres de l'environnement scolaire ont le droit de s'identifier et de s'exprimer sans crainte de conséquences et dans le respect de la dignité, de la vie privée et de la confidentialité ;

5.2 Tous les membres du milieu scolaire ont le droit d'apprendre et de travailler ensemble dans une atmosphère respectueuse et exempte de harcèlement et de discrimination ;

5.3 Il est important que tous les élèves aient un sentiment d'appartenance et de lien avec leur environnement scolaire. Les élèves doivent sentir qu'ils sont soutenus par le personnel de l'école ;

5.4 Le personnel scolaire créera une culture dans laquelle les élèves LGBTQI2S+ se voient et voient leur vie positivement reflétée dans l'environnement scolaire ;

5.5 Il est important de collaborer avec les intervenants communautaires pour soutenir les besoins de tous les membres LGBTQI2S+ du milieu scolaire ; et

5.6 Les groupes de soutien tels que les alliances pour le genre et la sexualité sont importants et offrent un espace sûr aux élèves. L'Alliance pour le genre et la sexualité et le personnel de l'école travailleront ensemble pour créer un environnement scolaire sûr et inclusif pour les élèves LGBTQI2S+.

Il est important de se demander : certains de ces objectifs et principes sont-ils à débattre ? Si les objectifs et les principes doivent faire l'objet d'un débat, les décideurs doivent le dire et être responsables d'expliquer cette position. Si ces objectifs et principes ne sont pas à débattre, il serait très important que la haute direction du Ministère l'énonce clairement.

Étant donné que le Ministère a déclaré publiquement qu'il avait l'intention de respecter les droits de la personne, il semble que ces objectifs ne doivent pas faire l'objet d'un débat ou d'un examen. Le préciser permettrait d'accomplir deux choses. Tout d'abord, cela permet à quiconque préférerait attaquer les droits LGBTQI2S+ au lieu de s'attaquer aux problèmes réels à l'étude de ne pas s'impliquer. Cela rendra le débat plus accueillant pour tout le monde et rendra l'examen beaucoup plus efficace et ciblé pour le gouvernement. Après tout, si le gouvernement n'a pas l'intention de rejeter les droits de l'homme, pourquoi perdre le temps de ministres et de députés occupés à écouter ceux qui veulent que les droits de l'homme soient rejetés ?

Deuxièmement, en supposant qu'il y a des questions de mise en œuvre qui doivent être discutées, cela aidera à faire comprendre à tous les membres de la communauté scolaire qu'ils n'ont pas à commencer par défendre leurs droits fondamentaux d'exister et d'être à l'abri du harcèlement. Il existe des questions légitimes où les personnes de bonne foi peuvent discuter des détails - comment équilibrer l'inclusion avec la compétition dans le sport, quels matériels sont adaptés à l'âge, comment les événements actuels peuvent être débattus et discutés tout en respectant la liberté d'expression. Que des droits existent n'est pas discutable, mais leur équilibre permet une discussion raisonnable des détails et des nuances. Les gens se sentent rarement libres de se concentrer sur les détails s'ils perçoivent qu'ils doivent d'abord justifier leur droit à «la dignité, à la vie privée et à la confidentialité» ou d'être «libres de harcèlement ou de discrimination». Indiquer

clairement que ces principes ne sont pas révisés donnera au ministre et au ministère la légitimité morale pour mener des discussions plus nuancées.

(4) Le ministère doit être clair sur le statut de la politique 713 pendant toute la période d'examen. Les actions du Ministère ont créé un manque de clarté.

Le ministère a été sans équivoque dans sa réponse à ma question sur le statut de la politique 713. Le ministère a clairement avisé le défenseur que :

« La politique n'a pas été suspendue ; elle sera révisée. La politique existe toujours dans son intégralité à la date de votre correspondance »

Si cela est vrai (et je suppose que c'est le cas), alors il est inapproprié de citer l'examen comme base pour annuler tout événement, activité ou matériel conçu pour soutenir la politique. Parce que soit l'examen suspend la politique, soit il ne le fait pas. Étant donné que le ministère affirme que l'examen ne modifie pas la politique, l'examen lui-même ne peut servir de fondement à la modification d'un acte faisant avancer la Politique.

Bien sûr, la *Loi sur l'instruction publique* permet déjà au Ministère de remettre en question ou même d'interdire toute activité au motif qu'elle est incompatible avec la politique 713 ou toute autre politique. Si les activités ne sont pas adaptées à l'âge ou sortent du cadre de la politique, le Ministère a le pouvoir d'intervenir. Il lui suffit de citer son objection spécifique et ses motifs dans le cadre des politiques existantes.

Ce que le ministère ne peut pas faire, c'est dire au défenseur que la révision n'affecte pas la politique, puis demander aux éducateurs de cesser de soutenir la politique comme ils le faisaient avant la révision. Ce serait incohérent et chaotique comme pratique de gestion.

Les événements du 5 mai 2023 montrent exactement les risques de permettre cette incohérence. Il est clair que l'Association des enseignants du Nouveau-Brunswick (NBTA) avait prévu un certain nombre d'activités de perfectionnement professionnel. Je dois préciser que si la NBTA organise ces activités, elle le fait en collaboration avec le Ministère. Il a toujours été clairement entendu que le Ministère fournit du temps pour ces activités et que la NBTA s'assure que les activités sont conformes aux politiques et au programme d'études établis par le Ministère.

Le courriel que le ministère a divulgué au défenseur confirme que cette collaboration existait. Le 21 avril 2023, le sous-ministre a écrit à la NBTA pour l'informer que « le gouvernement avait l'intention de revoir la politique compte tenu des récentes interprétations erronées et des préoccupations soulevées ». Le sous-ministre a ensuite fait une demande comme suit :

« À cette fin, nous demandons que la politique ne soit pas présentée et le personnel du Ministère ne pourra pas présenter sur ce point. »

Si la réponse faite au défenseur était exacte et que « la politique existe toujours dans son intégralité » à la date de la lettre du défenseur le 28 avril 2023, alors sur quelle base le Ministère demanderait-il à la NBTA de ne pas présenter la politique ? La politique ne peut pas être le chat de Schrödinger, à la fois vivant et mort. Si la politique continue d'être en vigueur, la NBTA devrait continuer à donner à ses membres des outils pour la soutenir.

De plus, ce courriel remet en question l'exactitude de l'affirmation publique du Ministère selon laquelle la NBTA était seule responsable des activités de perfectionnement professionnel du 5 mai 2023. S'il était nécessaire de préciser que « le personnel du Ministère ne sera pas en mesure de faire une présentation sur ce point », cela implique clairement une entente préalable commune selon laquelle le personnel du Ministère participerait. Le désaveu public ultérieur de la session par le Ministère a donné l'impression publique que la NBTA était malhonnête. Ce n'était pas le cas. Elle suivait une politique dont le ministère continuait de dire au défenseur qu'elle était pleinement opérationnelle et en vigueur.

Il est positif que le Ministère ait publié une déclaration condamnant le harcèlement et les attaques personnelles auxquels les enseignants ont été confrontés lorsqu'ils sont allés faire leur travail le 5 mai 2023. Parce que je crois aux bonnes intentions du Ministère, je m'attends à ce qu'il tire la leçon évidente de ce que le manque de clarté du Ministère pourrait encourager les acteurs marginaux à adopter des comportements haineux et harcelants. Je note également que le défenseur a entendu des parents dont les enfants LGBTQI2S+ ont été victimes de harcèlement après que ces événements aient fait la une des journaux. J'ai fait remarquer plus haut qu'un manque de clarté et de définition dans l'examen encouragera un comportement extrême. Les événements du 5 mai 2023 montrent à quelle vitesse cet avertissement peut être réalisé.

(5) La politique 713 permet toujours au Ministère de s'assurer que le matériel et les activités sont adaptés à l'âge. Cependant, il est important de se rappeler que ces normes doivent être les mêmes que celles applicables au matériel décrivant des relations hétérosexuelles ou cisgenres.

Je tiens à préciser que l'existence d'étudiants LGBTQI2S+ n'est pas, en soi, sexuellement explicite. Nous acceptons tout le temps, sans réfléchir, l'identité des étudiants hétérosexuels et cisgenres sans sexualiser leur existence. La non-discrimination, c'est accorder à tous les élèves la même liberté d'exister et de s'exprimer.

Dans les trois courriels qui, selon le Ministère ont conduit à l'examen, et dans les accusations lancées contre les enseignants le 5 mai 2023, il semble y avoir une hypothèse selon laquelle la simple existence d'enfants LGBTQI2S+ est explicite ou irrespectueuse envers les sensibilités religieuses des autres. C'est complètement faux. Comme je l'ai noté, presque tous les textes suggèrent l'existence de personnes hétérosexuelles. Nous ne pouvons pas avoir un double standard où l'existence de certains étudiants est considérée comme sexuellement explicite. Les questions d'adéquation à l'âge proviennent du niveau de détail, et non de l'identité de l'individu.

Un certain nombre de textes recommandés dans le programme pour les classes supérieures décrivent des scènes sexuellement explicites entre des membres du sexe opposé. Personne ne suggérerait que ceux-ci seraient appropriés pour les grades inférieurs. Plutôt l'inverse. Le public s'attend à une application réfléchie des normes par le Ministère, en tenant compte de l'âge et de la maturité des élèves. Toutefois, ces normes ne doivent pas être discriminatoires.

Cela complète mon résumé des conclusions factuelles. Sur cette base, et conformément aux articles 23(1) et 23(2) de la *Loi sur le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés*, je fais les recommandations suivantes. Toutes les références au Ministère et au ministre sont, bien sûr, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :

1. Le Ministère devrait cesser d'utiliser le motif d'un examen comme base pour toute modification des activités ou des matériaux utilisés pour soutenir la politique 713. Cela ne limite en aucune façon la prérogative du Ministère d'énoncer des objections politiques spécifiques pour limiter les activités ou les matériaux sur un tel d'autres motifs qui peuvent exister.
2. Le Ministère devrait retirer l'avis d'examen jusqu'à ce qu'il y ait des termes de référence clairs et des processus en place pour accompagner l'avis d'examen.
3. Toute révision doit avoir des termes de référence qui indiquent clairement quelles parties de la politique 713 sont et ne sont pas soumises à révision.
4. Les termes de référence de tout examen doivent affirmer explicitement que les objectifs et principes de la section 5 de la politique 713 ne sont pas examinés.
5. Tout processus de révision de la politique 713 devrait inclure des consultations avec les membres de la communauté scolaire, y compris des consultations adaptées à l'âge avec les élèves et les conseils d'élèves du secondaire.
6. Le Ministère devrait préparer des documents écrits et une formation pour les membres de son personnel sur ce que la politique 713 inclut et n'inclut pas explicitement. Il convient de demander conseil au Bureau du procureur général en cas de problème d'interprétation erronée de la politique 713.
7. Avant de lancer tout examen provincial de la politique 713, le Ministère devrait consulter les conseils d'éducation de district pour voir si des préoccupations particulières (telles que les sections 6.3.2 et 6.1.5 citées par le Ministère) peuvent être clarifiées ou réglementées au niveau du district.
8. Le Ministère devrait élaborer des critères clairs pour les échéanciers et des critères pour l'examen des politiques, le cas échéant.

Aucune de ces recommandations n'entrave la prérogative du ministre d'examiner et de réviser la politique. Ce sont des recommandations sur la meilleure façon d'exercer cette prérogative. Il serait inapproprié pour le défenseur de déclarer qu'une politique ne relève pas de la prérogative d'examen du ministre, et ce n'est certainement pas ce que je fais ici.

Je suis ouvert à tout commentaire ou rapport du Ministère sur les recommandations ou les raisons qui les sous-tendent. Toute réponse reçue au plus tard le vendredi 12 mai 2023 à 17h00 sera incluse dans tout rapport que je choisirais de faire sur cette enquête et ses résultats.

Comme toujours, je vous remercie de votre aide pour permettre à ce Bureau de remplir ses obligations statutaires et je vous souhaite plein succès dans vos importantes fonctions publiques.

Cordialement,


Kelly A. Lamrock, c.r.

Défenseur des enfants, des jeunes et des aînés



Messieurs Robert Penny et Ryan Donaghy
Sous-ministres, Éducation et Développement de la petite enfance
Province du Nouveau-Brunswick

Le 28 avril 2023

Chers messieurs,

Le Ministère a récemment confirmé qu'un examen de la politique 713, Orientation sexuelle et identité de genre, est en cours. Cette lettre informera que, conformément à l'article 19 (1) de la Loi sur le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, ce bureau entreprend une enquête sur la décision d'entreprendre un examen et de vraisemblablement suspendre au moins une partie de la politique et des documents de soutien corollaires.

Pour prendre la décision d'exercer mes responsabilités légales à cet égard, j'ai tenu compte des facteurs suivants :

- (1) La Politique 713 (ci-après « la Politique ») a pour objectif explicite de soutenir une population vulnérable. Les jeunes LGBTQI2S+ sont manifestement plus à risque d'intimidation, de violence et de suicide. L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont également des motifs de discrimination protégés en vertu de la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick et de la Charte canadienne des droits et libertés. Il est de mon devoir de veiller à ce que tout réexamen des politiques affectant ces élèves soit motivé par des considérations éducatives, pédagogiques et opérationnelles authentiques découlant de nos lois constitutionnelles et des droits de l'homme ainsi que des documents cités à la section 9 de la politique.
- (2) La décision de soumettre cette politique à l'examen en ce moment et de cette manière s'écarte des normes établies d'élaboration de politiques au sein du Ministère. En faisant cette déclaration, je note que la politique a moins de 3 ans, n'a pas été prévue pour une révision par une section explicite de la politique ou une pratique ministérielle permanente et a été interrompue dans son fonctionnement normal pendant une année scolaire.
- (3) La réponse initiale du Ministère à mes questions en vertu de l'article 13 de la Loi était, au mieux, incomplète. Il est inhabituel qu'un avis de révision soit donné sans qu'aucune procédure discernable de révision ne soit en place.

Compte tenu de ces facteurs, j'ai choisi d'enquêter sur la décision de soumettre la politique à l'examen dans le but de proposer des recommandations sur la décision et le processus le plus tôt possible afin que le Ministère ait ma contribution. Afin de compléter rapidement le processus prévu à l'article 19 de la Loi, la coopération du Ministère sera essentielle. Étant donné que toutes les demandes que je fais concerneront des informations et des documents qui devraient être facilement accessibles en ce sens qu'ils ont du être utilisés pour prendre et communiquer la décision d'examen, je pense que le délai accéléré d'examen est facilement réalisable.

Conformément aux articles 21(1) et 21(2) de la Loi, je pose les questions suivantes. Toutes les références au ministère et au ministre sont, bien sûr, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :

1. La politique 713 a-t-elle été suspendue, en tout ou en partie ? Des parties de la politique 713 sont-elles en vigueur à la date de cette lettre ?
2. Le ministère avait-il, au cours des douze derniers mois, établi des points de référence pour mesurer le succès ou l'échec de la politique 713 ? Au cours des douze derniers mois, un rapport a-t-il été remis au ministre ou au sous-ministre du Ministère concernant le succès ou l'échec de la politique 713 ?
3. À quelle date et sous quelle forme les conseils d'éducation de district ont-ils été informés de la révision de la politique 713 ? Et à quelle date et sous quelle forme l'Association des enseignants du Nouveau-Brunswick et l'Association des enseignantes et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick ont-elles été avisées de la révision de la politique 713 ?
4. Au cours des quatre semaines précédant les dates de notification de l'examen aux conseils d'éducation de district établis à la question 3, un employé du Ministère ou un conseil d'éducation de district a-t-il fourni des conseils écrits au ministre ou à l'un des sous-ministres concernant le succès ou l'échec de la politique 713 et /ou d'éventuelles modifications de celui-ci ?
5. Dans une réponse envoyée par courrier électronique au défenseur le 25 avril 2023, le ministère a informé le défenseur qu'il « procédera à un examen de la politique compte tenu des récentes interprétations erronées et des préoccupations soulevées ». Plus précisément, quelles « fausses déclarations et préoccupations » le Ministère a-t-il reçues et qui ont mené à la décision de revoir la politique 713 ?
6. Étant donné que la *Charte des droits et libertés* et la *Loi sur les droits de la personne* sont des documents fondamentaux cités dans la politique 713, article 9, le Ministère a-t-il demandé des conseils juridiques au Bureau du procureur général concernant l'une des « interprétations erronées » qui ont conduit à l'examen ? Si oui, à quelle date et sous quelle forme ces conseils ont-ils été demandés ? Cette orientation a-t-elle été reçue et, si oui, à quelle date et sous quelle forme ?
7. Quelle est précisément la procédure et le calendrier que le Ministère suivra lors de l'examen de la politique 713 ? Par quels moyens les points de vue des éducateurs, des professionnels de la santé mentale et des étudiants seront-ils recherchés et entendus ?
8. Plus précisément, quels articles de la politique 713 ont fait l'objet de « mauvaises interprétations et préoccupations » et donc quels articles spécifiques de la politique 713 sont en cours de révision ? Y a-t-il des sections qui sont acceptables « telles quelles » et qui ne sont pas en cours de révision ?

Conformément aux articles 21(1) et 21(2) de la Loi, je demande les documents suivants dont j'ai des raisons de croire qu'ils seraient en la possession du Ministère s'ils existaient:

1. Tous les repères ou rapports visés à la question 2 ci-dessus, sous forme écrite ou électronique.
2. Toute communication écrite ou électronique avec les CED, la NBTA ou l'AEFNB tel que mentionné à la question 3 ci-dessus.
3. Tout avis contenu dans un mémorandum, une note d'information, un e-mail ou tout autre document écrit sous forme écrite ou électronique qui relève de la demande faite à la question 4 ci-dessus.
4. Toute correspondance contenant les « interprétations erronées ou préoccupations » mentionnées à la question 5 ci-dessus reçue par le Ministère sous forme écrite ou électronique. (Je note ici qu'il ne s'agit pas d'une demande générale pour toute la correspondance reçue par le Ministère sur le sujet - je cherche seulement à clarifier ce que le Ministère citait comme base de l'examen dans sa réponse du 25 avril 2023).
5. Toute correspondance entre le Bureau du Procureur général et le Ministère dans le cadre de la question 6 ci-dessus.

Je demande les informations avant 17h00 le vendredi 5 mai 2023. Bien que je me rende compte qu'il s'agit d'un délai d'exécution d'une semaine, je travaille en supposant que l'un de ces documents serait facilement disponible dans un ministère qui vient de lancer un examen des politiques par le biais de tout processus raisonnable pour le faire (et je présume qu'il s'agit d'un processus raisonnable). L'accès à ces documents me permettra d'exercer ma diligence raisonnable sans avoir à effectuer les enquêtes plus longues qui sont à ma disposition en vertu des articles 18 et 20 de la Loi.

Bien entendu, j'aviserai le Ministère de tout rapport et/ou recommandation potentiel et je donnerai l'occasion de répondre et de commenter avant de faire un tel rapport et/ou recommandation.

Comme toujours, je vous remercie de votre aide pour permettre à ce Bureau de remplir ses obligations statutaires et je vous souhaite plein succès dans vos importantes fonctions publiques.

Sincèrement,



Kelly A. Lamrock, c.r.
Défenseur

May 5, 2023

Kelly A. Lamrock, K.C.
New Brunswick Child & Youth Advocate
E-mail: Kelly.A.Lamrock@gnb.ca

Mr. Lamrock:

Thank you for your correspondence of April 28, 2023 regarding the review of Policy 713. We will answer your questions in order as follows:

1. The policy has not been suspended; it will be reviewed. The policy still exists in whole as of the date of your correspondence.
2. There were no benchmarks established in regards to policy 713. There was no report provided to the Deputy Ministers.
3. District Education Councils have not formally been advised of the review, they have been told verbally. Once the process and timeline are established a formal notice will be provided.
4. There was no written advice provided to the Minister nor Deputies from staff on this matter in the four weeks preceding the decision to review the policy.
5. The following sections have been raised as concern: the application of section 6.3.2 is one of the areas that has been raised, as well as section 6.1.5.
6. No legal guidance has been sought as of the date of the correspondence, but will be as the review proceeds.
7. The review process is being established at this time.
8. The policy as a whole is under review.

Please find attached copies of electronic communication related to your request for documents.

Sincerely,



Ryan Donaghy
Deputy Minister

Sincerely,



Robert Penney
Acting Deputy Minister

Attachments: 5



[REDACTED]

Subject:

FW: 20220454 [REDACTED] Critical Race Theory aka "Anti-racism" and Gender Identity Theory

From: [REDACTED]

Sent: Tuesday, December 6, 2022 3:03 PM

To: [REDACTED] (EECD/EDPE) [REDACTED]@gnb.ca>

Subject: Critical Race Theory aka "Anti-racism" and Gender Identity Theory

ATTENTION! External email / courriel externe.

[REDACTED]

I have emailed [REDACTED] on multiple occasions regarding the curriculum in our schools regarding what is falsely being labeled anti-racism but is actually the very Marxist and racist Critical Race Theory under a different name due to the exposure of its hatred in other jurisdictions, asking if it is in any way being taught or used in any manner in our schools. As you can imagine I never got an answer. Not only am I expecting an answer from you regarding this matter but also on the issue of gender identity theory. Are our children being taught this completely unscientific nonsense that one can just pick their gender and that they aren't even necessarily a boy or girl. Our kids need to be left alone and allowed to be kids. I expect you [REDACTED] to be honest and frank with your reply.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Subject:

FW: 20220369: [REDACTED] Concern regarding the material being recommended

-----Original Message-----

From: [REDACTED]
Sent: Monday, October 31, 2022 9:55 AM
To: [REDACTED] (EECD/EDPE) [REDACTED]@gnb.ca>
Subject: Concern.

ATTENTION! External email / courriel externe.

[REDACTED] I have a major concern regarding the material being recommended to teachers and staff to read and teach to children in the classrooms. I have met with the school [REDACTED] and I have contacted [REDACTED]. So I will forward you the same email I sent to [REDACTED].

I'm writing to you out of concern and in hopes of change. I have already met with [REDACTED] School administrators about an issue I have, as far as the material being recommended and taught to students. I will attach my original email to you as well.

As far as education policy 322 states everything needs to be inclusive and respected, no matter of beliefs, race, religion, sex etc... Not knowing all your audiences' backgrounds, allowing such material to be taught and chosen by teachers on recommendations from district, I believe breaks that policy. When material is being recommended by district to a teacher to choose that teaches transgenderism, that is not inclusive to all beliefs. Definitely no respect for the Christian belief or any religion's belief for that matter. We as a Christian family do not agree with that way of life and I certainly do not need the school system to push agendas of such in a classroom where they claim the education is inclusive.

Walking into the school, there is flags everywhere, there's events promoting and supporting; is the same being done for all other groups? No. We as Christian's are a minority in today's society and to have the school system pretty much forget about the minority group when choosing material to be taught at school. (again, not inclusive) Today, I'm sure you can agree with me because it's everywhere; kids today cannot spell, read, cursive write, make change for money, you know, the basic skills needed for society... The school system is instead teaching transgender and LGBTQ2+ in the schools.

If indeed you are inclusive, education with material and recommendations regarding the LGBTQ2+ community should not be brought into the school as material to teach if all other backgrounds are not equally chosen, recommended and taught in class as well; including the Christian belief.

Very inappropriate and needless to say not inclusive!

Transgender material can be relayed to students through read aloud; would a book talking about Christian beliefs be allowed to be read in the classroom? I highly doubt it. (As [REDACTED] told me, no it would not be chosen) Change needs to be made and as a tax payer who helps fund the school system, my child should not be demeaned or put on a back burner especially their education to please and push the agenda of the LGBTQ2+ community. If you as a school community and district cannot please the "whole" audience without offending and disrespecting rights of certain backgrounds than those resources and materials should not be used.

On a note, I have requested [REDACTED] to not participate in the classroom while this is being read, however I'm frustrated in the fact that [REDACTED] is losing valuable learning time because district is recommending material that is indeed not inclusive to

everyone, and 100% goes against our personal religious beliefs.

I really look forward to hearing from you, in hopes of adjusting the learning material.

[REDACTED]

•

[REDACTED]

[REDACTED]

Subject:

FW: 20230158 [REDACTED] Gender Identity and Furrries in schools

From: [REDACTED]

Sent: Tuesday, April 4, 2023 9:51 PM

To: [REDACTED]@gnb.ca>; [REDACTED]@gnb.ca>

Subject: schools

ATTENTION! External email / courriel externe.

It has come to my attention that a grade 5 class of children at [REDACTED] school had a zoom meeting with a transgender person who told the children that they could be whatever they want to be. I'd like to know: was that person a trained educator? And why the interest to indoctrinate children into a false belief that a boy can become a girl or vice versa? Where is the education in teaching children lies and falsehoods?

I cannot believe how our society seems to have lost all common sense and allows this nonsense to take place. I am fed up with the decline of our education system, as are many other parents and grand parents that I've spoken with. Schools need to stick to reading, writing and arithmetic. The schools should have no place teaching kids about sexuality and gender choices.

Can you tell me if any schools in NB actually have, or have considered, putting litter boxes in schools for kids who identify as "furrries"? If such ridiculous ideas are being considered, please tell me why we would spend our tax dollars trying to train animals in our schools??? Cats, dogs and other animals do not belong in school and anyone with an iota of common sense knows that this is ridiculous for any human to think that they really are an animal. In case you didn't know, cats don't go to school and I dare say, would not make good employees in a real work force.

Can I count on you to help make NB great again by resisting the influence of the World Economic Forum and their far left woke friends who push for this garbage to be in our schools and health care systems. How about we actually "follow the science" and insist that humans are created male and female and nothing can change that. NB needs to stand strong and free.

Note that I am not a hater and I am not homophobic. I just want kids to grow up happy and healthy without being lied to that they need to change their gender to accomplish that. If this crap continues to be pushed on children then people with common sense will be forced to pull their kids from the public school system and search for alternate education options. I am VERY disappointed that such indoctrination would occur without the parents consent. I guess you know most would not approve.

Sincerely,
[REDACTED]